



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 32336

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le programme ITER. Il désirerait savoir quels moyens la France compte mettre en oeuvre pour être choisie comme pays d'accueil de ce projet et quelles sont ses chances.

Texte de la réponse

L'ampleur du projet international de réacteur expérimental thermonucléaire ITER, d'un coût total de 10 milliards d'euros sur trente ans implique une coopération internationale très large. Si cette technologie fait preuve de sa viabilité, elle sera profitable à l'ensemble de la planète. Le projet ITER réunit actuellement l'Union européenne, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, les États-Unis et la fédération de Russie. L'Union européenne a retenu le 26 novembre 2003 le site français de Cadarache pour accueillir ITER. Le 28 juin 2005, à Moscou, le commissaire européen à la recherche et les ministres chinois, japonais, russe, coréen et américain ont pris la décision de démarrer le programme ITER. Le choix de Cadarache pour construire ce réacteur est le fruit d'une mobilisation européenne solide, active et permanente. L'unanimité du soutien des États membres et de la Commission pour l'implantation d'ITER à Cadarache a été décisive. La France se montrera digne du soutien et de la confiance que lui accorde l'ensemble des partenaires internationaux. Ce choix est également le résultat d'un engagement très fort de l'État au plan national et au niveau déconcentré. Les collectivités territoriales de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, en votant une participation financière de 447 MEUR pour ITER et en montrant leur capacité à mobiliser les forces vives de cette région en faveur d'un projet unique, tant par ses objectifs que par les moyens nécessaires à son succès, traduisent ainsi leur engagement exceptionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32336

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 453

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9504